

Fibre Excellence est actuellement mentionné dans quelques articles de presse ne reflétant pas la réalité du secteur forestier en France et des milliers de personnes qui s'y dédient au quotidien. Convaincue de la possibilité de conjuguer réindustrialisation et préoccupations environnementales, Fibre Excellence tient à remercier ses collaborateurs et parties prenantes pour leur travail exceptionnel et à rappeler certains faits :

- *Fibre Excellence est un groupe français, indépendant, qui opère en France, génère des emplois, contribue au maintien et au développement d'une industrie stratégique en France, basée sur une matière première locale et des pratiques de foresterie durable, et qui produit de l'électricité verte. **Fibre Excellence est détenue par Jackson Wijaya**, qui possède aussi le groupe Paper Excellence. La Direction Générale de Fibre Excellence est assurée par Jean-François Guillot. L'entreprise n'a aucun lien avec le groupe Asia Pulp & Paper (APP), comme le reconnaissent de nombreuses parties prenantes et autorités de régulation.*
- *Fibre Excellence est déterminée à défendre la durabilité de son secteur, et à poursuivre l'amélioration de son empreinte environnementale, dans la continuité des importants progrès de ces trois dernières années. Les sites français sont classés Seveso et, à ce titre, **soumis à une surveillance particulièrement stricte des autorités compétentes** et à l'obligation d'employer les Meilleures Techniques Disponibles (MTD). Grâce aux lourds investissements réalisés récemment, **le bilan environnemental des usines est en forte amélioration et cette dynamique va se poursuivre**. A titre d'exemple, depuis 2019, les usines Fibre Excellence Provence et Saint-Gaudens ont drastiquement diminué leurs empreintes environnementales, avec notamment une baisse de 90% du SO2 issu des chaudières à Liqueur Noire. Toutes les informations sur les indicateurs environnementaux sont communiquées aux pouvoirs publics et aux riverains, lors des Comités de Suivi de Site ou lors de consultations publiques. **Fibre Excellence met en œuvre des conditions contractuelles strictes pour assurer une gestion durable de ses approvisionnements en bois**. Chaque fournisseur doit s'engager à respecter les réglementations forestières en vigueur, à assurer la légalité des bois qu'il livre (Règlement Bois de l'Union Européenne n°995/2010), à garantir que le bois livré provient de sources acceptables au sens des standards FSC et PEFC. Fibre Excellence met en œuvre une procédure spécifique pour traiter le non-respect des engagements par les fournisseurs de bois.*
- *Fibre Excellence investit et paie ses impôts en France. **Forte de plus de 650 salariés et génératrice de quelques 10 000 emplois indirects**, l'entreprise a investi ces 4 dernières années plus de 120 millions d'euros dans la modernisation de ses usines de Tarascon et de Saint Gaudens, qui produisent de la pâte à papier pour le marché français et pour l'export. Le groupe Fibre Excellence est profondément convaincu que l'industrie peut et doit avoir toute sa place en France et y consacre, avec ses salariés, tous ses efforts, travaillant à développer le dialogue avec ses parties prenantes. Fibre Excellence étudie ainsi des projets d'investissements en France à hauteur de **plusieurs centaines de millions d'euros dans les cinq prochaines années**.*
- *Dans la dynamique de relocalisation de l'industrie et de souveraineté industrielle, Fibre Excellence développe ses ventes locales, avec environ **50% des ventes en France et vers les pays voisins, et 50% pour le marché mondial**. Fibre Excellence pratique des prix de marché – des bilans réguliers sont préparés par des cabinets indépendants dans le cadre du Comité de Groupe. Cette stratégie contribue au succès économique de l'entreprise, avec une forte amélioration des résultats en 2022 qui permet de continuer d'investir et de valoriser également l'investissement des salariés dans la société.*